



# Tout augmente sauf les salaires. Ça suffit !

# AUGMENTEZ

## SALAIRES, PENSIONS ET MINIMA SOCIAUX

**9 MILLIARDS d'€.** C'est le montant des bénéfices enregistrés par TOTAL au 1<sup>er</sup> semestre 2022. En seulement 6 mois, ils ont battu le record de l'an dernier, alors que le prix du litre à la pompe est à nouveau passé au-dessus des 2 €, tout en percevant toujours les 18 centimes de l'État censés compenser la baisse des prix.

Cet exemple est révélateur de la flambée des prix que les travailleurs et les populations subissent depuis des mois. Même si la COVID ou les guerres ont bien sûr des conséquences, il nous faut souligner que ces fortes augmentations ont débuté bien avant, à l'instar du prix des carburants, renchéri du fait de l'affaiblissement du raffinage en France.

**Dans le même temps, les salaires sont bloqués et les emplois continuent à être détruits, avec des conséquences de plus en plus dramatiques. Près de 10 millions de personnes vivent désormais sous le seuil de pauvreté et les conséquences de la crise COVID vont se faire sentir encore longtemps.**

**POURTANT L'ARGENT EXISTE POUR AUGMENTER  
LES SALAIRES, LES PENSIONS ET LES MINIMA SOCIAUX,  
COMME PAR EXEMPLE LES 150 MILLIARDS D'€ D'AIDES PUBLIQUES  
VERSÉES AU PATRONAT. IL EST DONC URGENT D'AUGMENTER LES  
SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMA SOCIAUX.  
C'EST JUSTE ET C'EST POSSIBLE.**

### LA FLAMBÉE DES PRIX

Le prix des produits indispensables n'en finit plus de grimper. L'INSEE confirme la tendance : sur un an, les produits ont augmenté de 4,8%. Du jamais-vu depuis 1985. Malheureusement, la pente risque de s'accroître. En mai, la progression des prix a dépassé le seuil des 5%. La machine s'emballe et l'inflation n'épargne désormais quasiment aucun produit, aucun secteur. À l'image des services dont les prix grimpent de 3% sur un an, notamment au niveau de ceux du transport (+15,7%) et plus particulièrement de l'aérien (+22,4%). Les hébergements et prestations touristiques sont en forte croissance tarifaire (+19,6%). L'inflation en septembre est prévue à 6,8% ! De même, la précarité énergétique augmente alors que les grands groupes de l'énergie pétrolière, gazière voient leurs profits augmenter de 45%.

### L'IMPACT DES ORDONNANCES MACRON

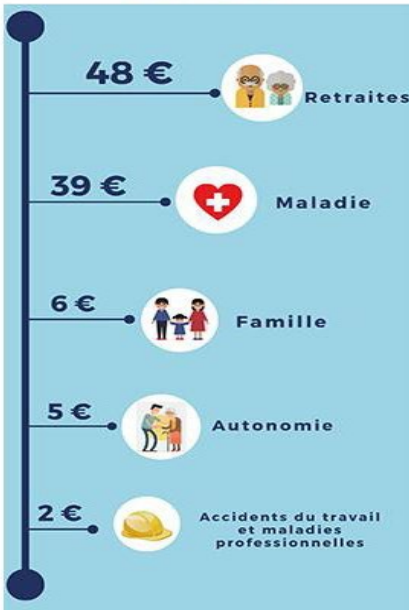
En supprimant le principe de faveur, les ordonnances Macron ont eu pour conséquence de « Balkaniser » la question salariale. En effet, auparavant, les accords de branche s'imposaient par hiérarchie des normes aux accords d'entreprise et les accords nationaux aux accords de branche. De même, si une convention était plus favorable qu'un accord d'entreprise, elle s'appliquait par principe de faveur. Depuis les ordonnances, cette hiérarchie n'est plus respectée et le principe de faveur n'est plus retenu. Ainsi, les accords de branche qui s'imposaient à tous ne sont plus la règle et, en théorie, il peut y avoir autant de grilles que d'accords d'entreprise. Il est donc d'autant plus difficile de coordonner des mobilisations salariales communes. Les ordonnances doivent être abrogées et le principe de faveur rétabli.



## COMMENT SE RÉPARTISSENT 100 € PRÉLEVÉS ?

Cotisations et autres prélèvements

### Sur 100 €



## AUGMENTER LES SALAIRES, C'EST FINANCER LA SÉCU

Augmenter les salaires, c'est augmenter les cotisations sociales, pour retrouver une protection sociale de haut niveau, qui garantit le droit à la santé pour tous, le droit à la maternité, à l'éducation des jeunes enfants, au logement, le droit de vivre sa vieillesse dignement, à des indemnités chômage décentes.

Les cotisations sociales ne sont pas des « charges » mais représentent le salaire socialisé, c'est-à-dire la part de salaire mise en commun pour financer la Sécurité Sociale : « cotiser selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

## POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Les femmes gagnent 26% de moins que les hommes. Ces écarts sont surtout liés à un certain nombre de facteurs sur lesquels il faut agir. Les temps partiels, l'écart cumulé des carrières, la non-mixité des emplois qualifiés, la dévalorisation des métiers à prédominance féminine, l'écart sur les parts variables de rémunération (primes, heures supplémentaires, etc...). La CGT propose la reconnaissance des qualifications et l'augmentation des salaires des métiers à prédominance féminine.

## POURTANT L'ARGENT EXISTE

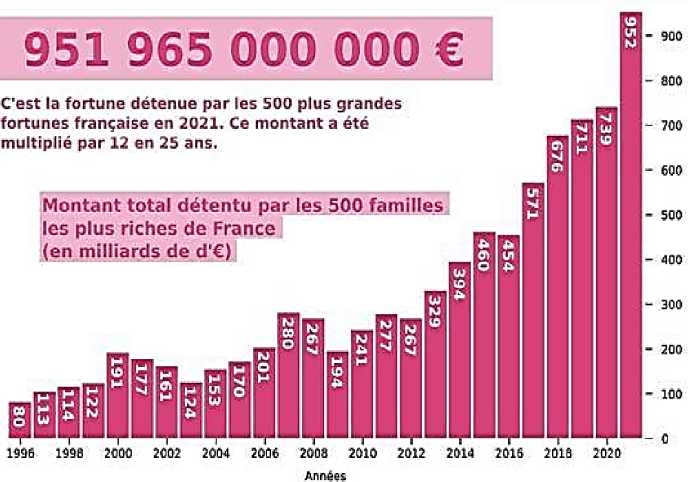
En 2020, un rapport révélait que la fortune des milliardaires français avait quintuplé en 10 ans. Aujourd'hui, après 3 ans de pandémie mondiale, la fortune cumulée des 500 familles les plus riches de France est estimée à 952 milliards d'€.

De même, en 1950, pour 100 € de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € à leurs actionnaires. Aujourd'hui, pour 100 € de salaire versé aux salariés, les actionnaires reçoivent 49 €. Ainsi, en 2021, 70 milliards de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC40, soit 2 fois le total des allocations chômage versées en 2019.

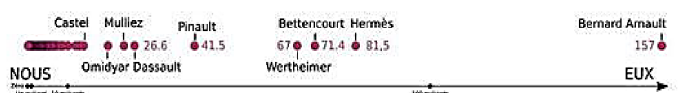
### 951 965 000 000 €

C'est la fortune détenue par les 500 plus grandes fortunes française en 2021. Ce montant a été multiplié par 12 en 25 ans.

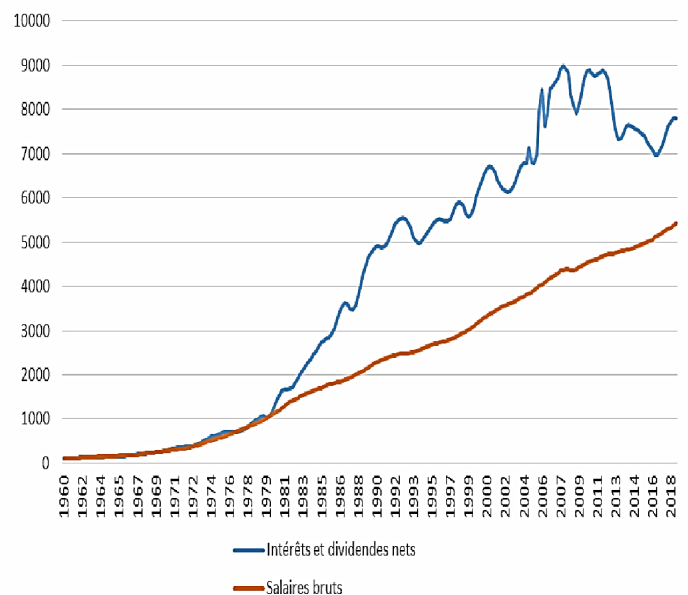
Montant total détenu par les 500 familles les plus riches de France (en milliards de d'€)



Les fortunes des 500 familles en 2021 (en milliards de d'€)



Ecart entre l'évolution des dividendes et des salaires bruts (base 100 en 1960)



Source, Challenge, Nicolas, Lambert, 2022

## RECONNAITRE LES QUALIFICATIONS

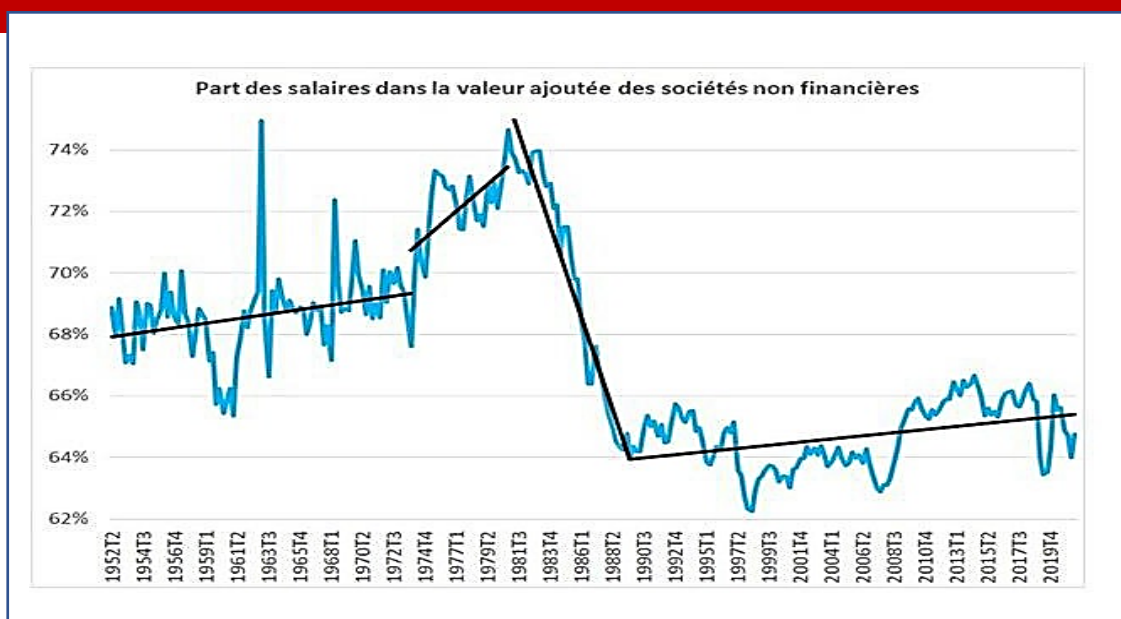
Les grilles salariales permettent d'inscrire des droits individuels dans un cadre collectif, garantissant un niveau de salaire en lien avec sa qualification son expérience, son savoir-faire. Le triptyque « qualification-classification-salaire » est remis en cause par le patronat qui veut remplacer la qualification par le tout compétence.

## AUGMENTEZ LES TRAITEMENTS DES AGENTS PUBLICS

Malgré un léger dégel en 2016 (0.80% en 2 fois), la valeur du point est bloquée depuis des décennies. La valeur du point sert de base de calcul à l'ensemble des grilles de rémunération dans la Fonction Publique. La dernière grande négociation salariale date de 1998 ! Résultat, c'est au bas mot, 20% de pouvoir d'achat que les fonctionnaires ont perdu dans la période. Il est plus qu'urgent d'augmenter significativement la valeur du point et de revoir l'ensemble des grilles.

## LE TRAVAIL EST UNE RICHESSE, LE CAPITAL EST UN COÛT

Seul le travail crée les richesses. Contrairement à ce que dit la propagande patronale, le travail n'est pas un coût mais est le seul qui crée de la valeur. En réalité, c'est la rémunération du capital qui est une charge. C'est, chaque année, entre 150 et 230 milliards d'aides publiques qui pleuvent sur le patronat et des dizaines de milliards de dividendes accaparés par les actionnaires.



## POUR CELA LA CGT REVENDIQUE :

- Le SMIC à 2 000 € brut
- Une augmentation générale des salaires de 300 € pour tous, immédiatement
- Le blocage des prix
- La baisse des prix des produits de première nécessité (alimentation, carburant, etc...)
- L'échelle mobile des salaires (répercussion automatique de l'augmentation du SMIC sur tous les salaires)
- L'indexation des salaires à l'indice des prix réels
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- L'augmentation minimale de 10% du point d'indice dans la Fonction Publique
- L'augmentation des pensions du régime général et des régimes complémentaires
- L'augmentation des minima sociaux

# POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES, PENSIONS ET MINIMA



**Je signe**

NOM	PRENOM	MAIL	SIGNATURE

**À retourner à**

Union Départementale CGT des Bouches du Rhône - Bourse du travail - 23 BD C. NEDELEC 13331 MARSEILLE CX 03  
Tél. : 04 91 64 70 88 – Fax : 04 91 95 78 24 – mail : [ud13@cgt13.fr](mailto:ud13@cgt13.fr) –  
<http://cgt13.reference-syndicale.fr> - Facebook: UD CGT 13



**Je me syndique  
à la CGT**

## BULLETIN D'ADHÉSION

- NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_
  - Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
  - Tél : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_
  - Entreprise : \_\_\_\_\_
  - Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- CP : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**À retourner à**

Union Départementale CGT des Bouches du Rhône - Bourse du travail - 23 BD C. NEDELEC 13331 MARSEILLE CX 03  
Tél. : 04 91 64 70 88 – Fax : 04 91 95 78 24 – mail : [ud13@cgt13.fr](mailto:ud13@cgt13.fr) –  
<http://cgt13.reference-syndicale.fr> - Facebook: UD CGT 13